



A.I.D.L.D.
Entretien
Promouvoir
Fédérer pour la
Levée de la
Divatte

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'AIDLD du vendredi 21 juin 2019.

Présents :

Christophe HIVERT (Président), Yolande LIMOUZIN (trésorière), Michel MARTIN (secrétaire)

Stéphane PASQUIER, Hubert BRETECHE, Jean Luc OLIVIER, Gilbert RIAND, Dominique FREYSS, Yvon BRIGEON, Jean Pierre MARCHAIS, Pierre BERTIN.

➤ Bilan des activités de l'Association :

. Rencontre avec le CD (Conseil Départemental) en date du 18 octobre 2018 :

- L'exercice d'évacuation est prévu cet automne, il a été retardé plusieurs fois. Il faudra veiller à ce que la population soit bien informée de la procédure, l'exercice simulant des conditions proches de la réalité. Il s'agit de bloquer l'accès à la digue, mettre en place les portes, simuler une surveillance de la digue par les agents départementaux, mettre en place un poste de coordination, ...
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations): pour rappel la LOI no 2017-1838 du 30 décembre 2017 précise : « **Par dérogation à la première phrase du présent I, les départements et les régions qui assurent l'une de ces missions à la date du 1er janvier 2018 peuvent, s'ils le souhaitent, en poursuivre l'exercice au-delà du 1er janvier 2020, sous réserve de conclure une convention avec chaque commune mentionnée au V du même article L. 5210-1-1 ou chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre concerné. Cette convention, conclue pour une durée de cinq ans, détermine notamment les missions exercées, respectivement, par le département ou la région, d'une part, par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'autre part, ainsi que la coordination de leurs actions et les modalités de financement de ces missions.** » Cette convention n'a pas été signée et les négociations seraient toujours en cours. La loi telle qu'elle est écrite ne satisfait pas la CCSL (Communauté de Communes Sèvres et Loire) car les responsabilités en cas d'inondation resteraient sur la

CCSL. Par ailleurs, comme nous l'avons toujours dit la CCSL n'a ni les compétences techniques ni la surface financière nécessaire à l'entretien de cet ouvrage.

- Taxe GEMAPI : pour rappel, la taxe pourrait aller jusqu'à 40€ par habitant concerné. Nous avons entendu dire que le département souhaitait récupérer une partie de la taxe GEMAPI, d'où la prolongation des négociations. Au départ la CCSL n'avait pas prévu de prélever la taxe, il semblerait que ce choix change, on comprend pourquoi vu les négociations avec le département. Pour rappel la CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans son rapport de 2014 sur le cout des protections contre les inondations fluviales en Loire, précise que les investissements représentent un budget moyen de l'ordre de 48k€/km/an (soit 760 000 € pour 1a digue/an) tandis que la gestion et l'entretien correspondent à un budget de l'ordre de 9 k€/km/an (soit 142 000 € pour la digue/an). Ce qui fait de l'ordre de 45 € par an et par habitants pour 20 000 habitants (hypothèse).
- L'étude diagnostic de la digue (imposée par le décret du 12/05/2015) réalisée par la CEREMA sur demande du gestionnaire, c'est-à-dire le CD, est terminée et a été vu par les élus concernés de la CCSL. Il n'y aurait pas de points urgents à traiter et l'état général de la digue serait bon. L'association souhaiterait évidemment prendre connaissance de cette étude.
- Route de la Vallée : pas de nouvelles, c'est inquiétant. Nous restons sur notre position, c'est-à-dire défendre un projet alternatif ambitieux.
- Piste cyclable : la poursuite entre la Pinsonnière et la Boire d'Anjou est toujours d'actualité, elle a aussi été retardée et devrait débutée à cet automne.
- Toujours pas de nouvelles des aménagements touristiques prévus, c'est désolant. Surtout quand on fait la comparaison avec le Maine et Loire.
- Nous suggérons de relancer le cabinet du CD pour ces différents sujets.

. Autres sujets :

- Plateaux réalisés dans la traversé des hameaux sur la digue : ressenti globalement très satisfaisant de la part des habitants. Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de gêne sonore. Bien au contraire elle diminue, car la vitesse des voitures diminue. De nouveaux sont prévus à Divatte sur Loire à la Pierre Percée, cela a enfin été annoncé par le conseil municipal.
- Suite à notre rencontre, la mairie de la Varenne ne se sent pas concernée par la digue et la route de la vallée. Au moins les choses sont claires.
- Peu de personnes lors de la réunion sur le PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde) qui a eu lieu à Basse Goulaine. Les municipalités de Saint Julien de Concelles, Basse Goulaine et Divatte sur Loire avaient pourtant travaillés. On sent le manque d'intérêt des habitants de Basse Goulaine. C'est assez décevant.
- La remise en état du muret n'est pas toujours réalisé dans les règles de l'art. La charte architecturale du muret n'est parfois pas respecté. Il semblerait que l'équipe des agents de Vallet ne l'avait pas compris. L'information a été remontée.
- Révision du PPRI (Plans de Prévention des Risques Inondation). Pas de nouvelles, il est bien encours nous soulignons les conséquences d'une révision plus restrictive de celui-ci. Est-ce que les communes ont bien comprises que des hectares entiers

de terrains pourraient devenir inconstructibles, par exemple Port Egaud à Saint Julien de Concelles ? Pour rappel la révision du PPRI Loire Aval a mis en place une élévation d'un mètre du niveau de non constructibilité ! des centaines d'hectares ont été concernés.

- Rééquilibrage de la Loire : La variante C a été retenue. Peu d'influence sur les niveaux de crues à attendre, on parle de 1 à 3 cm en plus. Peu d'effet significatif à attendre avant une vingtaine d'années. Le programme doit rentrer dans sa phase concrète en 2020. Pour mémoire il faudrait 3 siècles pour retrouver le niveau originel en supposant que tout se dépose alors que l'on considère que seulement $\frac{1}{4}$ se dépose. Les influences sur la digue seront évaluées.
- Fermeture du pont de Mauves à partir de décembre 2019 pour 8 à 9 mois. Bonne nouvelle, des passerelles piétons et vélos sont envisagées.

➤ **Bilan financier de l'Association :**

- Seulement 86€ de disponible. Nous n'avons pas besoin de beaucoup de ressources, seulement pour les publications et les quelques frais administratifs. Cependant ce montant ne permet pas d'assurer des impressions en vue de mobiliser les adhérents actuels et de toucher de nouveaux adhérents. D'autant que le bureau souhaite reprendre la communication à zéro devant le peu de mobilisation. Nous allons relancer une souscription via notre lettre d'information et allons réfléchir à d'autres actions. Force est de constater que les crues ne sont plus assez menaçantes pour que les habitants ne se sentent concernés. Pour rappel nous refusons tout financement provenant des collectivités.
- La cotisation reste à 10€ par adhérent.

La réunion se termine autour d'un verre de l'amitié.